

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

À TOUTES LES PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PREMIER PROJET DE RÉOLUTION EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE, AUTORISANT L'USAGE E.5 (1) – ÉTABLISSEMENT CULTUEL AU 579-581, RUE CHARON (LOT 1 383 535).

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que le conseil de l'arrondissement du Sud-Ouest, suite à l'adoption à sa séance régulière du 2 septembre 2008, d'un premier projet de résolution, tiendra une assemblée publique de consultation le 17 septembre 2008 à 19 h à la salle du conseil de la mairie d'arrondissement au 815, rue Bel-Air.

L'objet de la présente résolution vise à autoriser au 579-581, rue Charon (lot 1 383 535), une occupation de la classe d'usage E.5 (1) - Équipement culturel.

Le règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble permet d'autoriser des projets non conformes à la réglementation, tout en respectant les objectifs du plan d'urbanisme.

Le territoire concerné par ce projet particulier comprend la zone visée 0486 ainsi que les zones contiguës à celle-ci, ladite zone visée étant délimitée comme suit :

Description approximative de la zone visée :

0486

Délimitée par l'arrière des propriétés bordant le côté est de la rue Wellington, la ruelle entre les rues Bourgeois et Sainte-Madeleine, la rue Favard, la rue Bourgeois, la limite latérale est du parc des Cheminots, la ruelle entre les rues Bourgeois et Sainte-Madeleine, la rue Le Ber, le centre de l'îlot entre les rues Bourgeois et Charon, la limite latérale est de la propriété située au 381, rue Charon, la rue Charon, la ruelle située à l'ouest de la rue Le Ber et la ruelle entre les rues Charon et Ash.

Lors de cette assemblée publique de consultation, la mairesse de l'arrondissement, ou tout autre membre du conseil désigné par cette dernière, expliquera le premier projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Le premier projet de résolution contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire et est disponible pour consultation au bureau Accès Montréal situé au 815, rue Bel-Air, du lundi au vendredi de 9 h à 17 h ainsi que dans les bibliothèques de l'arrondissement.

DONNÉ à Montréal, ce 7 septembre 2008.

Caroline Fiset, OMA
Secrétaire d'arrondissement

Renseignements : 514 872-1950